

AR PREFECTURE

017-211704861-20200603-DEC_2020_07-AU

Reçu le 03/06/2020

DÉPARTEMENT de la

CHARENTE-MARITIME

Arrondissement de ROCHEFORT

Canton de Saint Pierre d'Oléron

Commune de LA BRÉE LES BAINS

DÉCISION DU MAIRE N° 2020/07

Madame Le Maire de la Commune de LA BRÉE LES BAINS,

Vu la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19, et notamment son article 11 et l'instruction du Ministère de l'Intérieur du 27 mars 2020,

Vu l'ordonnance n°2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de covid-19 et notamment son article 3,

Vu l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19, et notamment le 1^{er} alinéa de son article 1,

Considérant qu'il est nécessaire de fixer le montant de la subvention à allouer à l'association « Foyer Brénais » et de renouveler la convention de mise à disposition des locaux associatifs municipaux au bénéfice de ladite association,

DÉCIDE

- d'attribuer à l'association « Foyer Brénais » une subvention de fonctionnement d'un montant de 5 000 € (cinq mille euros),
- d'autoriser le renouvellement de la convention de mise à disposition des locaux associatifs municipaux au bénéfice de ladite association pour un an ; la convention précisera les adaptations provisoirement nécessaires au regard de la crise sanitaire en cours.

Les crédits seront inscrits au budget de l'exercice 2020 article 6574 de la section fonctionnement.

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente décision fera l'objet d'un compte rendu lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal et figurera au registre des délibérations.

Fait à LA BRÉE LES BAINS, le 03 juin 2020

MME LE MAIRE CERTIFIE, sous sa
RESPONSABILITÉ, le caractère
EXÉCUTOIRE de cet acte ;

- Publié le : 03 juin 2020

- Reçu par le représentant de

l'ÉTAT le : 03 juin 2020

Mme Le Maire,



Chantal BLANCHARD